



Arrêt de la conduite dans les brigades de Voirie !

A partir du lundi 30 novembre 2020

Une affaire qui dure depuis des années !!!

Déjà en 2017, le syndicat SUPAP-FSU et la CGT dénonçaient les conditions déplorables dans lesquelles, les agents de la DVD conduisent des véhicules d'intervention pour la maintenance de l'espace public.

Les revendications de nos collègues étaient les suivantes :

- **Une valorisation de la conduite** à hauteur de 200 euros net mensuel, au moyen d'une revalorisation des Indemnités de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (**IFSE**)
- **Le non-paiement des PV** liés au stationnement gênant et à la conduite dans les couloirs de bus.
- **La récupération des points** du permis perdus par des stages payés par l'administration.

En 2020, nos revendications ne sont toujours pas satisfaites !

Les véhicules d'intervention des brigades de la SMEP, sont contraints de stationner à proximité de leurs chantiers (par exemple, combler avec de l'enrobé froid un trou sur la chaussée.)

Le nombre d'interventions, le nombre d'ordres de travail (OT) a tendance à augmenter et se diversifier depuis la mise en route de l'application « dans ma rue » ; et la création de la brigade des releveurs qui de par leurs signalements, augmente encore le nombre de chantiers.

Depuis 2017, avec l'augmentation des pistes cyclables, la réalisation de nombreux travaux, ce contexte rend très difficile la circulation des véhicules d'intervention de la voirie à Paris.

En outre, un système de verbalisation automatique, par la création de caméras, entraîne des forfaits de post stationnement (les ex amendes) !

Nous avons appris par la CGT que le 15 octobre 2020, lors du comité technique (CT) de la DVD, qu'un protocole de conduite avait été présenté aux organisations syndicales élues à ce comité.

Ce sont bien les syndicats SUPAP-FSU et CGT qui sont sollicités régulièrement par les agents des brigades, qui se voient retirer des points sur leur permis avec des conséquences financières notables !

Nos syndicats ont eu accès à ce projet de protocole, et il permet le remboursement des infractions de stationnement gênant mais uniquement après que l'agent ait avancé la somme correspondante.

De plus, le remboursement est soumis à la bonne volonté de la hiérarchie !

Ce protocole aborde la question du financement des stages de récupération des points, mais les jours de stages sont pris sur les congés des agents. C'est inacceptable !

Les organisations syndicales SUPAP-FSU et CGT souhaitent que ce protocole même s'il y a des avancées, soit revu après une vraie concertation avec les agents !

Un mouvement d'arrêt de la conduite est programmé à partir du lundi 30 novembre 2020 en illimité.

La section syndicale DVD du SUPAP-FSU et la CGT soutiennent ce mouvement d'arrêt de la conduite.

Nous demandons à la direction de la DVD de recevoir le syndicat SUPAP-FSU et la CGT avec une délégation de conducteurs en poste en brigade afin de faire le point sur ce dossier.